

## **NOUVELLES DU 7 novembre 1986**

## **LETTRE DU 7 NOVEMBRE 1986**

Chères Collègues et chers Collègues,

Me Comtois, président du Comité des avantages sociaux, a obtenu des informations relatives à la possibilité d'adhérer à un programme d'assurance-maladie.

À ce jour, le seul programme pour lequel nous avons de la documentation est celui de la CROIX-BLEUE. Je vous fais tenir, sous ce pli, les informations pertinentes. Vous noterez les éléments suivants :

Le régime d'assurance entre en vigueur le 1er décembre 1986. Il faut donc que vous contactiez la CROIX-BLEUE dans les meilleurs délais. Je vous conseille de le faire initialement par téléphone. (Voir à ce sujet les informations contenues dans le dépliant). Nonobstant l'indication à l'effet que l'offre de la CROIX-BLEUE se termine le 31 octobre, il vous sera possible d'adhérer jusqu'au 14 novembre.

Vous devrez compléter le formulaire « ad hoc » et l'envoyer à la CROIX-BLEUE, le plus tôt possible, à l'une des adresses indiquées dans le dépliant.

Vous noterez, dans ce dépliant, les avantages offerts par le programme en cause de façon à en bien connaître les points saillants.

Étant donné les délais très courts, d'ici la rentrée en vigueur du plan d'assurance-maladie de la CROIX-BLEUE, le Comité a jugé utile de vous envoyer l'information ci-jointe de façon à ce que vous puissiez obtenir, si vous le désirez, une couverture convenable dans les meilleurs délais. La prochaine date d'adhésion est fixée au début de mai 1987.

Le Comité n'a évidemment pas été en mesure, faute d'informations additionnelles, de faire des analyses comparatives des divers programmes d'assurance-maladie. à vrai dire, ces derniers ne sont pas très nombreux. J'espère néanmoins que les renseignements fournis vous seront utiles.

Veuillez accepter, chères Collègues et chers Collègues, mes salutations cordiales.

Jacques St-Pierre Président